



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

États-Unis

Question écrite n° 13237

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le soutien à la pérennisation de la langue française en Louisiane. En effet, les médias se font l'écho de l'affaiblissement du maintien de notre langue dans cette région des États-Unis d'Amérique, situation qui ferait le bonheur des autorités fédérales américaines soucieuses « d'américaniser » au plus vite toutes les couches de la population de cette partie de l'union. Elle lui demande donc de lui indiquer les actions que la France entend mener dans ce dossier afin d'aider la population cajun à conserver et développer son héritage culturel et linguistique français.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage la préoccupation de l'honorable parlementaire. En effet, la France attache la plus grande attention à soutenir la population cajun dans sa volonté de pérennisation de la langue française en Louisiane. Cette action résolue prend annuellement la forme d'un envoi de 35 enseignants français et de subventions pédagogiques (à hauteur de 206 914 euros). L'accompagnement pédagogique et culturel de cette action est assuré par la présence, en résidence à la Nouvelle-Orléans, de l'attaché fédéral chargé de la diffusion de l'audiovisuel éducatif. Ce dernier s'appuie sur une alliance française auprès de laquelle intervient un attaché de coopération pour le français. Par ailleurs, une mission récente sur place de la direction générale de la coopération internationale et du développement a permis de noter avec satisfaction l'engagement des autorités éducatives locales pour réunir dans l'enseignement scolaire, toutes les garanties statutaires nécessaires à l'enseignement du et en français. On notera en outre que si la francophonie avait, sans aucun doute, marqué un recul non négligeable dans la génération des 40-50 ans actuels, ce sont ceux-là même qui ont tenu à inscrire leurs enfants dans des écoles francophones, afin de permettre le dialogue entre grands-parents et petits-enfants, et donc de reconstituer une masse critique de nouveaux francophones.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13237

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1525

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5152